

# Sauveteur Secouriste du Travail - Formation initiale SST

## RÉFÉRENCE

**SE102.00**

## DURÉE

**2 jours - 14h**

## TARIF

**290,00 € HT**

**348,00 € TTC**



**Présentiel**



**Tout public**



**Certifiante CPF**

## DATES DE SESSION

Du 13 septembre au 14 septembre  
2022 - Mulhouse

Du 03 octobre au 04 octobre 2022 -  
Mulhouse

Du 27 octobre au 28 octobre 2022 -  
Colmar

Du 07 novembre au 08 novembre  
2022 - Mulhouse

Du 06 décembre au 07 décembre  
2022 - Mulhouse

**Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail ou d'un malaise, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.**

Cette formation **SST initiale** prépare le sauveteur secouriste du travail à intervenir rapidement et efficacement lors d'une situation d'accident du travail dans l'établissement ou dans la profession. Cette formation permet d'acquérir les connaissances pour apporter les premiers secours et les conduites à tenir en attendant l'arrivée des secours.

## Objectifs

Face à une situation d'accident du travail, le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) se doit de :

- Rechercher les risques persistants pour protéger
- Examiner/Alerter/Secourir
- Maintien et actualisation des compétences
- Mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

## A qui s'adresse la formation

### Public

Tout salarié peut devenir sauveteur secouriste du travail, sans pré-requis particulier.

### Pré-requis

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour cette formation

## Programme de formation

### Le SAUVETAGE SECOURISME du TRAVAIL

**Les indicateurs de santé du travail dans l'établissement ou dans la profession.**

- Rôle du Sauveteur Secouriste du Travail.
- La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.

RÉFÉRENCE

**SE102.00**

DURÉE

**2 jours - 14h**

TARIF

**290,00 € HT**

**348,00 € TTC**



**Présentiel**



**Tout public**



**Certifiante CPF**

DATES DE SESSION

Du 13 septembre au 14 septembre  
2022 - Mulhouse

Du 03 octobre au 04 octobre 2022 -  
Mulhouse

Du 27 octobre au 28 octobre 2022 -  
Colmar

Du 07 novembre au 08 novembre  
2022 - Mulhouse

Du 06 décembre au 07 décembre  
2022 - Mulhouse

## RECHERCHER LES DANGERS POUR PROTÉGER

### Formation générale à la prévention

Connaître le mécanisme de l'accident : appréhender les concepts de danger, situation dangereuse, phénomène dangereux, dommage, risque,...

Connaître les principes de base de la prévention.

**Rendre le SST capable de protéger en utilisant les notions développées dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques ([code du travail, articles L4121-1 et suivants](#)).**

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

- Connaître l'alerte aux populations.
- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.

**Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.**

- Identifier les dangers dans la situation concernée.
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.

**Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime au danger sans s'exposer lui-même.**

- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) dangers identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en oeuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.

### DE « PROTÉGER » À « PRÉVENIR »

Mettre en évidence la similitude des compétences attendues, aussi bien en matière de protection qu'en matière de prévention.

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :

**Repérer les dangers dans une situation de travail.**

- Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la

RÉFÉRENCE

**SE102.00**

DURÉE

**2 jours - 14h**

TARIF

**290,00 € HT**

**348,00 € TTC**



**Présentiel**



**Tout public**



**Certifiante CPF**

DATES DE SESSION

Du 13 septembre au 14 septembre  
2022 - Mulhouse

Du 03 octobre au 04 octobre 2022 -  
Mulhouse

Du 27 octobre au 28 octobre 2022 -  
Colmar

Du 07 novembre au 08 novembre  
2022 - Mulhouse

Du 06 décembre au 07 décembre  
2022 - Mulhouse

situation de travail concernée.

- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
- Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.

**Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.**

- Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en oeuvre éventuellement.

**Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :**

Informers son responsable hiérarchique et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

## EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

**Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :**

- Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un(ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Associer au(x) signe(s) décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.
- Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

**Faire alerter, ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.**

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.
- Définir en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.
- Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte.
- Identifier, en fonction de l'organisation de l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.
- Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.
- Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près possible de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.

RÉFÉRENCE

**SE102.00**

DURÉE

**2 jours - 14h**

TARIF

**290,00 € HT**

**348,00 € TTC**



**Présentiel**



**Tout public**



**Certifiante CPF**

DATES DE SESSION

Du 13 septembre au 14 septembre  
2022 - Mulhouse

Du 03 octobre au 04 octobre 2022 -  
Mulhouse

Du 27 octobre au 28 octobre 2022 -  
Colmar

Du 07 novembre au 08 novembre  
2022 - Mulhouse

Du 06 décembre au 07 décembre  
2022 - Mulhouse

## DE « FAIRE ALERTER » À « INFORMER »

Cette séquence est la suite logique de la séquence « de PROTÉGER à PREVENIR ». Elle met également en évidence la similitude des compétences attendues de la part des SST, aussi bien en matière d'alerte des secours en cas d'accident du travail qu'en matière de transmission de l'information dans l'entreprise concernant les observations qu'il aurait pu faire en matière d'identification des dangers et/ou les actions qu'il aurait pu mettre en œuvre, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention.

Elle doit permettre le glissement de la formation à l'action « FAIRE ALERTER » vers l'action « INFORMER ».

La mise en application de cette démarche est continue tout au long de la formation et plus particulièrement dans l'exploitation des mises en situation d'accident simulé.

## SECOURIR

**Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :**

Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.

Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.

Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés.

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas, elle respire
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (réanimation cardio-pulmonaire et défibrillation)

## SITUATIONS INHÉRENTES AUX RISQUES SPÉCIFIQUES

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.

Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique, ...

RÉFÉRENCE

**SE102.00**

DURÉE

**2 jours - 14h**

TARIF

**290,00 € HT**

**348,00 € TTC**



**Présentiel**



**Tout public**



**Certifiante CPF**

DATES DE SESSION

Du 13 septembre au 14 septembre  
2022 - Mulhouse

Du 03 octobre au 04 octobre 2022 -  
Mulhouse

Du 27 octobre au 28 octobre 2022 -  
Colmar

Du 07 novembre au 08 novembre  
2022 - Mulhouse

Du 06 décembre au 07 décembre  
2022 - Mulhouse

## ÉVALUATION DES SST

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail.

## HABILITATION SST INRS

GIFOP FORMATION est **habilité SST** par l'INRS sous le numéro 1183000/2017/SST-01/O/15.

## Méthode pédagogique

Alternance d'apports théoriques et pratiques : mises en situation et réalisation de gestes à l'aide de mannequins adulte / enfant / nourrisson. Applications pratiques et mises en situations réelles.

Test et évaluation selon le référentiel défini par l'INRS.

Les principes acquis lors de cette formation sont applicables hors du cadre professionnel.

Évaluation qualitative en fin de formation effectuée par les participants.

De 4 à 10 participants

## Handicap

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous consulter avant inscription afin de vous accueillir dans les meilleures conditions possibles. Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

## Animation

Formateur **agréé Institut National Recherche Sécurité (INRS)** et CARSAT. Formateur expert des questions de sécurité.

## Certification

La certification a été publiée sur le site de France Compétences avec le code suivant : [RS5801 pour la certification Sauveteur secouriste du travail.](#)

## Dispositifs d'évaluation

**Test et évaluation selon le référentiel INRS.** Un Certificat SST sera délivré aux participants ayant participé à la totalité du stage et satisfait à l'ensemble des épreuves certifiantes.

Évaluation qualitative en fin de formation effectuée par les participants.

## Mon Compte formation

Inscrivez-vous en cliquant sur le logo ci-dessous en utilisant votre CPF.

<b>RÉFÉRENCE</b> <b>SE102.00</b>
<b>DURÉE</b> <b>2 jours - 14h</b>
<b>TARIF</b> <b>290,00 € HT</b> <b>348,00 € TTC</b>
 <b>Présentiel</b>
 <b>Tout public</b>
 <b>Certifiante CPF</b>



**DATES DE SESSION**

Du 13 septembre au 14 septembre 2022 - Mulhouse

Du 03 octobre au 04 octobre 2022 - Mulhouse

Du 27 octobre au 28 octobre 2022 - Colmar

Du 07 novembre au 08 novembre 2022 - Mulhouse

Du 06 décembre au 07 décembre 2022 - Mulhouse